

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 27 Juin 2018 à 21 heures

### ORDRE DU JOUR

- 1. Marchés publics : Marché à procédure adaptée – Marché de travaux pour l'installation d'une détente directe pour les locaux de l'école élémentaire et annexe de l'école élémentaire de Bérat**  
Suite à l'inscription de cet investissement au budget prévisionnel 2018, une procédure de consultation pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'installation d'une détente directe pour l'ensemble des locaux de l'école élémentaire de Bérat a été lancée.  
Le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur le choix de l'entreprise à qui seront confiés ces travaux.
- 2. Marchés publics : Marché à procédure adaptée – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque**  
Par délibération en date du 22 mai 2018, le Conseil municipal a adopté le programme des travaux ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet. Après plusieurs échanges avec les services de l'ATD (Agence Technique Départementale) quant au choix de la procédure marché la plus adaptée au projet, et avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) concernant le programme des travaux, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce dossier.
- 3. Finances : Admission en non-valeur – Budget Principal de la Commune**  
Dans sa séance du 20 avril 2017, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne a décidé d'une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (effacement des dettes).  
En conséquence, il sera proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'admission en non-valeur des créances éteintes pour la commune de Bérat correspondant à un montant de 2408.24 € (instruction codificatrice 11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux).
- 4. Finances : Décision modificative du Budget annexe du service assainissement**  
M. le Maire proposera au Conseil municipal une décision modificative du budget annexe du service assainissement 2018. Cette modification consistera en un virement de crédit entre opérations sans incidence sur le montant du budget voté en mars.
- 5. Intercommunalité : Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses Affluents**  
Par courrier en date du 22 mai dernier, le Président du Syndicat a informé la Commune de l'adoption par le Conseil Syndical le 17 mai 2018, d'une modification des statuts pour l'extension de son territoire sur les parties EPCI-FP qui sont partiellement adhérentes du fait du mécanisme de la représentation-substitution, de la dotation de deux nouvelles compétences à la carte et du transfert complémentaire des trois autres compétences constituant la GEMAPI. Aussi, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ces modifications statutaires.
- 6. Ressources Humaines : Nouvelle convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Cœur de Garonne et la Commune de Bérat**  
Par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes du personnel nécessaire à l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition actant des ajustements dont le volume horaire de certains agents mis à disposition ainsi que le coût moyen des charges de personnel, les congés payés ayant été omis dans la convention initiale.

**7. Assainissement : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Le Département fournit une mission d'assistance technique par le biais du Laboratoire Départemental 31 Eau vétérinaire Air aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement. Il sera proposé au Conseil municipal de renouveler la convention relative à cette mission d'assistance.

**8. Urbanisme : Changement d'adresse des riverains de l'Impasse Soubiran**

Suite à la réalisation d'un lotissement de 3 lots lieu-dit « Soubiran », deux nouvelles habitations desservies par l'Impasse Soubiran viennent s'ajouter aux trois habitations existantes dont l'adresse postale était route de Gratens. A la demande des services postaux, et afin d'éviter tous désagréments, il convient d'harmoniser les adresses de toutes les habitations de ce secteur. Il sera donc proposé au Conseil Municipal de modifier les adresses des trois logements existants, afin que toutes les habitations de ce secteur aient leur adresse postale Impasse Soubiran.

**Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :**

- 18-038 : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre de la Commune de Bérat – phase 3